



Négociation annuelle obligatoire 2019 : Nos revendications !

Vélizy, le 20 juin 2019

De nombreux collègues nous ayant posé la question, nous rappelons à tou-te-s : c'est bien la négociation qui est obligatoire, mais pas le résultat. En l'absence de mobilisation et de rapport de forces, la direction fait ce qu'elle veut ! Nous le voyons avec l'intéressement ou la prime Macron, nous allons encore le voir avec ces NAO 2019 !

I - Salaire minimum par année d'ancienneté

Afin de récompenser la fidélité et le savoir-faire des salariés SCHINDLER, nous proposons un salaire minimum par tranche d'année d'ancienneté.

Année d'ancienneté	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
Salaire minimum	2000 €	2100 €	2250 €	2400 €	2550 €	2700 €	2850 €

A l'image des années de mariage, plus les années sont nombreuses, plus les noces sont précieuses.

II – Augmentation des salaires au 1er juin 2019

- 1 – **AUGMENTATION GÉNÉRALE** pour tous les salariés (y compris les cadres qui n'y ont pas droit depuis des années) avec talon de 150 € **mini** pour les salariés en dessous de 2500 € mensuels brut hors prime d'ancienneté, et 100 € bruts pour l'ensemble des autres personnels.
- 2 – Mise en place d'une **PRIME DE VACANCES** annuelle de 400 € pour chaque salarié.
Pour cette année 2019, du fait du refus de l'entreprise de faire bénéficier les salariés de la prime dite « Macron », doublement exceptionnel de cette prime de vacances à 800 €.
- 3 - 1 % de la masse salariale pour un rattrapage des bas salaires et la résorption des écarts de rémunération (hors enveloppe des équipes).
- 4 - Reconnaissance des diplômes et des formations pour le calcul des salaires et évolution de carrière conformément à la convention collective de la métallurgie.
- 5 - Prise en compte du « travail réel », notamment celui induit par les « nouvelles technologies », pour adapter les charges de travail au plus juste de la réalité quotidienne des salariés.
- 6 - Indemnité horaire de l'astreinte à **4€/h** pour tous les établissements.
- 7 - Arrêt des astreintes hors horaire pour les salariés de plus de 55 ans qui le souhaitent.
- 8 - Reconnaissance du lundi de pentecôte (journée de solidarité) comme jour férié, chômé et payé par l'entreprise.

Retrouvez toutes les informations indispensables sur le site de la CGT Schindler France et sur

<http://cgtschindler.free.fr>



Matériel réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

9 - Reconnaissance de la pénibilité du travail et des carrières longues avec possibilité de départ anticipé à 58 ans pour les salariés concernés avec prise en charge totale de l'entreprise et une embauche pour chaque départ.

III – Augmentation des primes au 1^{er} juin 2019

1 – 1,50 € supplémentaire par Zone

2 – 1,50 € supplémentaire par ticket restaurant

3 – 0,50 € supplémentaire par indemnités type NUI, NEX et autres

4 – Revalorisation à 25 € de la prime semaine décalée

5 – Revalorisation de 250 € de la prime de mutation.

6 – Revalorisation de 5 € de l'aide au déménagement par enfant à charge.

7 - Revalorisation de l'indemnité kilométrique pour utilisation d'un véhicule personnel (le prix des carburants et assurance a fortement augmenté tandis que l'indemnité n'a pas bougé depuis au moins 10 ans)

8 – en Île-de-France, extension de la prime d'écoute pour le midi et instauration de la pause payée lors des permanences samedi, dimanche et jours fériés.

9 - revalorisation de la prime pour travail de soir et de nuit (pas réévaluée depuis sa mise en place)

10 - Égalité de traitement concernant les primes et bonus pour l'ensemble du personnel. Remplacement des récompenses en tee-shirt ou des repas offerts hors du temps de travail pour les techniciens afin d'obtenir les mêmes sommes sonnantes et trébuchantes que les cadres.

11 – Revalorisation prime transport Corse, qui n'a pas été revue depuis la mise en place de l'accord

12 – Mise en place d'une **PRIME DE TRANSPORT** de 50 € pour les salariés sédentaires ne bénéficiant pas de remboursement d'un abonnement de transport, avec un bonus pour usage du vélo.

De façon plus générale, l'entreprise doit se décider à **mettre en œuvre une véritable politique visant à une réelle préservation de la planète** qui ne peut se résumer à recycler les capsules Nespresso du siège : réduire l'usage des huiles polluantes en privilégiant la mise en place de rollers, mettre en œuvre un système de réparation des cartes électroniques et leur recyclage, collecter les vêtements de travail usagés comme les EPI pour les dépolluer et les recycler, systématiser le recyclage du papier dans les agences...

Comme nous l'avons déjà écrit dans notre précédent tract, la direction annonce qu'elle change de philosophie (mais est-ce que l'exploitation des travailleurs est vraiment une philosophie ???) : plus d'augmentation générale. Chez Schindler, lundi 17 juin de 08h30 à 10h30, nous étions une grande famille, ils étaient beaux les directeurs avec leurs larmes de crocodile. Depuis lundi 17 juin à 10h31, c'est le retour de la bonne vieille recette DRH : chacun-e pour sa gueule !!!

La réunion de négociation initialement prévue le jeudi 20 juin a été déplacée au **lundi 24 juin au dernier moment.**

La réunion aura lieu à Vélizy à partir de 10h30.

Retrouvez toutes les informations indispensables sur le site de la CGT Schindler France et sur

<http://cgtschindler.free.fr>



Matériel réalisé grâce aux cotisations des syndiqués